



MAIRIE DE GENTE

5 route de la Mairie

16130 GENTE

Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34

E-mail : contact@gente.fr

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19/02/2025

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, GOURRAUD-BABIN Maryse, FRADIN Elisabeth, OSES Laura, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise

Absents excusés : JASMIN Nathalie, COUVRY Anthony, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, JASMIN Nathalie à donné pouvoir à Madame Christine NOËL.

Secrétaire de séance : OSES Laura

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Madame OSES Laura est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

1- Revalorisation du loyer Grand-Cognac au 1^{er} janvier 2025 :

Cette délibération abroge la délibération n°2 en date du 09 décembre 2024 pour cause d'erreur matérielle.

Madame Carmen BERNARD rappelle au Conseil Municipal que le Grand Cognac Communauté d'Agglomération occupe les locaux du 1^{er} et 2^{ème} étage de la Mairie depuis le 1^{er} janvier 2017. Le tarif du loyer au 1^{er} janvier 2024 était fixé à 514,64 €. Madame Carmen BERNARD, Maire de la commune de Genté demande à l'Assemblée délibérante si elle souhaite réactualiser le montant à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Propose, après avoir pris en compte l'indice de référence IRL 3ème trimestre 2024 qui est de 144,51, de fixer à 527,34 € le loyer du Grand Cognac CA à partir du 1er janvier 2025.

- Autorise Madame Carmen BERNARD, Maire de la commune de Genté, à signer tout document s'afférant à ce dossier.

2- Questions diverses :

Madame Le Maire informe l'ensemble de ces élus que le budget est en train de se préparer, elle leur demande de faire un point sur les besoins et investissements qui veulent faire pour l'année à venir afin de pouvoir faire un point sur les priorités et besoin de la commune. Les élus en prennent bonnes notes.

Madame Le Maire, informe qu'elle a reçu un courrier en recommandé de la part de SFR afin de voir la possibilité d'implantation d'une nouvelle antenne relais sur la commune. Les élus ne sont pas contre il faut voir les modalités ainsi que le projet d'implantation.

Une commission cimetière va être mise en place afin de prévoir l'extension du cimetière actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Prochain Conseil Municipal le 24 mars 2025 à 18h30 dans la salle du Conseil

CM DU 24.02.2025

Le Maire,
Carmen BERNARD



Délibération 2025-02-01 – Revalorisation du loyer Grand Cognac au 01/01/2025- Approuvée à l'unanimité